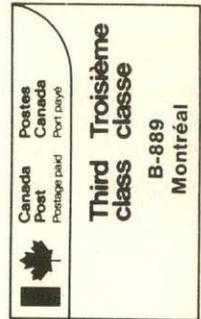




nouvelles csn

NUMÉRO 15

— semaine du 10 au 17 janvier 1979



Montréal, le 16 janvier 1979 -
LE CCNSP ANNONCE SON DECOLLAGF

Samedi, le 3 février prochain, le CCNSP procédera au lancement de la consultation des syndicats locaux du secteur public CSN sur les structures d'action et d'information au cours des négociations qui s'amorcent, sur les structures et le protocole de fonctionnement du troisième front commun, sur les demandes salariales de ce front commun ainsi que sur un certain nombre d'autres sujets de la table centrale.

Pour l'occasion, les membres du conseil fédéral de la FAS ainsi que des représentants des instances des 3 autres fédérations seront réunis à l'hôtel Méridien du complexe Desjardins, rue Ste-Catherine, à Montréal à compter de 9 h. a.m.

Le CCNSP invite tout spécialement les permanents des conseils centraux qui sont appelés à jouer le rôle d'animateurs régionaux au sein des structures de négociation du secteur public au cours des prochains mois, ainsi que les permanents des 4 fédérations en négociation, appelés eux aussi à soutenir l'action des syndicats pendant les négociations, à participer à la réunion du 3 février.

À QUÉBEC ET À MONTRÉAL, LE TRANSPORT EN COMMUN RISQUE D'ÊTRE PERTUBÉ DANS LES PROCHAINS JOURS

Québec, le 17 janvier 1979 - Si rien ne survient d'ici là, les 502 chauffeurs d'autobus à l'emploi de la Commission de transports de la communauté urbaine de Québec seront en grève vendredi soir le 19 janvier à minuit. Le 13 janvier, les dernières offres de la CTCUQ ont été rejetées en assemblée syndicale par un vote de 372 à 2. L'employeur veut refaire la convention collective de fond en comble et les employés trouvent que c'est exagéré.

Montréal, le 17 janvier 1979 - La compagnie Métropolitain provincial fait actuellement preuve d'un entêtement qui frôle le délire. Jusqu'ici, 15 chauffeurs ont été victimes de suspensions indéfinies et le syndicat considère qu'à ce rythme, les autobus cesseront de circuler dans quelques jours. Métropolitain dessert la population dans un rayon de 50 milles de Montréal, les villes de Beauharnois, Valleyfield, Dorval, Joliette et Berthier, entre autres. Depuis le début du conflit à Voyageur, Métropolitain exige des chauffeurs qu'ils stationnent leur véhicule du côté ouest de la rue Berri et qu'ils se rendent téléphoner pour indiquer les arrivées et les départs. Les chauffeurs considèrent le procédé dangereux et demandent qu'un responsable de la compagnie prenne note des arrivées et des départs sur place. La compagnie refuse et suspend les chauffeurs qui ne veulent pas se plier à cette décision ridicule. Le président du syndicat Maurice Petit a alerté le ministère des Transports mercredi.

l'agenda du mouvement

janvier

- 15-16-17 CCNSP réunion inter-centrales
17-18-19 FTPF réunion d'équipe
18-19-20 CCNSP réunion générale
21-22 réunion des permanents et officiers libérés de la CSN sur les campagnes nationales en cours - coordination -
22-23 FESP réunion d'équipe
23-24 CSN bureau confédéral
FNEQ réunion d'équipe
25 FPSCQ réunion d'équipe
26-27 Conseil central du Nord-Ouest congrès spécial sur les structures.
29-30 Commerce réunion d'équipe
30-31 FAS conseil fédéral
1-2-3

février

- 2-3-4 Secteur public réunion générale d'information
8-9 Métallurgie réunion d'équipe
13-14-15 CSN conseil confédéral
19-23 FTPF réunion d'équipe
22 FPSCQ réunion d'équipe.

*20-21 janvier
Session sur la condition féminine organisée par le conseil central de Montréal.
Tous les travailleurs et travailleuses des syndicats affiliés sont invités*

SESSIONS DE FORMATION SUR LA SECURITE-SANTE ORGANISEES PAR LE CCSNM - Le comité d'action sur la sécurité-santé du conseil central annonce la tenue de plusieurs sessions de formation à l'intention des membres de comités de sécurité-santé dans les syndicats et à tous ceux qui voudraient mettre sur pied un comité syndical de sécurité-santé. Plusieurs dates sont prévues pour accommoder le plus grand nombre possible de militants. Contacter Clairmont Bergeron (286-2007) pour toute information.

Ste-Thérèse, le 11 janvier 1979 - COMMONWEALTH PLYWOOD: UNE CONVENTION COLLECTIVE QUI REPRESENTE UNE VICTOIRE SYNDICALE - La convention collective imposée aux parties dans le conflit patronal de Commonwealth Plywood représente pour tous les travailleurs de cette entreprise une grande victoire syndicale arrachée après 16 mois de conflit. La convention collective imposée par le juge Germain Jutras, suite à l'entente intervenue, le 16 novembre dernier, entre la Commonwealth Plywood, le syndicat CSN et l'Union internationale des rembourreurs, constitue un grand pas en avant quand on la compare aux quelques feuilles de papier qui tenaient lieu de convention alors que les employés étaient affiliés à l'Union internationale des rembourreurs.

Le juge Germain Jutras a maintenu au niveau de l'ancienneté les objections faites par les procureurs du syndicat CSN à l'encontre de certaines questions posées par le procureur de l'employeur. A la suggestion de la partie syndicale, la liste d'ancienneté a été établie à partir de la date d'embauche de chacun des employés de la Commonwealth Plywood.

La liste de rappel sera d'une durée d'un an, tout comme la convention collective. Le retour au travail se fera à partir du 20 janvier. Sur la liste d'ancienneté, les travailleurs qui ont été partie au conflit (grévistes) sont majoritaires.

La convention collective décrétée par le juge-arbitre n'est pas en soi révolutionnaire, mais elle constitue néanmoins un progrès énorme par rapport à ce qui régissait autrefois les conditions de travail. Ainsi, le salaire est augmenté de 1.10 (dlrs) immédiatement et de .15 cents l'heure dès le 5 juin 1979. Le nombre d'heures de travail passe de 45 à 43 et la semaine de travail est répartie sur quatre jours et demi. Au niveau des vacances, les employés de 5 ans d'ancienneté auront droit à 3 semaines de vacances payées à 6% au lieu des 2 semaines à 5% de l'ancienne convention. Les employés ayant 15 années d'ancienneté auront droit à 4 semaines payées à 8% au lieu des 3 semaines à 6% de l'ancienne convention.

Montréal, le 16 janvier 1979 - DES CHEQUES QUI REBONDISSENT CHEZ WALLCRETE - Environ 75 travailleurs de la construction affiliés à la CSN ont manifesté devant le collège MacDonald, à Ste-Anne-de-Bellevue, pour réclamer de la compagnie Wallcrete les paies de 3 à 4 semaines de retard qui avaient été payées avec des chèques sans provision. Cela représente un montant de plus de \$50,000. On aura tout vu!

Boucherville, le 12 janvier 1979 - MANIFESTANTS DEVANT L'USINE NACAN - 150 militants sont venus apporter un appui concret aux 45 travailleurs à l'emploi de la compagnie Nacan, de Boucherville. En grève depuis le 23 juin dernier, les employés font face à une multinationale qui continue de refuser leurs revendications portant sur l'ancienneté, le fond de retraite, la sécurité-santé et l'indexation des salaires. L'agence de sécurité NAC est fort active sur les lignes de piquetage. Le bureau fédéral de la fédération de la métallurgie était présent au complet à la manifestation.

Donnacona, le 12 janvier 1979 - DOMTAR MARCHE DE TRAVERS - Le syndicat des travailleurs des pâtes et papiers et celui des employés de bureau de la compagnie Domtar de Donnacona ont fait savoir par télégramme à la compagnie qu'ils n'étaient pas d'accord avec le versement d'un montant forfaitaire aux salariés, sans entente préalable et en violation de la convention collective. "Les syndicats considèrent ce montant comme une avance sur un règlement définitif encore à venir", ont-ils écrit à la compagnie.

Trois-Rivières, le 15 janvier 1979 - GREVE EVITEE A LA FONDERIE FONTAC - Les travailleurs de la fonderie Fontac Inc. (CSN) ont accepté à l'unanimité dimanche, le 14 janvier, les dernières propositions patronales, évitant ainsi une grève qui pouvait débiter le jour même.

Huit jours auparavant, ces travailleurs avaient rejeté les offres patronales, Suite à ce rejet, des négociations ont eu lieu samedi, le 13 janvier et une entente de principes est intervenue.

Il s'agit d'une première convention collective pour ces 15 travailleurs. Les gains sont évidemment multiples. Notons uniquement la clause de santé-sécurité qui garantit entre autre le droit d'enquêter et de cesser de travailler. Le salaire moyen qui était de 4.14 (dlrs) l'heure avant la signature est maintenant de 4.91 (dlrs) et il sera de 6.16 (dlrs) à la fin de la convention sans compter les primes de chefs d'équipes, les primes du soir et le temps supplémentaire qui n'étaient pas payés avant la syndicalisation.

Cette convention collective est en vigueur pour deux ans.

'COOPERATIVE FUNERAIRE - On a procédé lundi à St-Hubert, en banlieue de Montréal, à l'inauguration de la première coopérative funéraire de la région métropolitaine. Elle est située au 3150, Montée St-Hubert, téléphone 6876-3818. Il en coûte \$15 par famille pour devenir membre.

COURS POUR LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION - Une quinzaine de militants ont passé la semaine à St-Marc pour suivre un cours sur l'information. Deux conseillers du service de l'information, Jacques Gauthier et Clément Gaumont, étaient présents aider ces militants à mieux saisir les mécanismes de l'information et de la propagande.

SUBVENTIONS DE LA CAT - Le coordonnateur du service de l'éducation, Maurice Boucher, nous avise que la CAT a décidé d'appeler du jugement lui interdisant de poursuivre le programme de subventions des organisations syndicales pour la formation en sécurité-santé. Il en résulte donc que l'exécution de ce jugement est suspendue et que le programme pourrait se poursuivre normalement. La CAT n'a cependant pas encore décidé de voter des crédits pour l'année 1979, même si toutes les chances sont à l'effet qu'elle le fasse prochainement. Il y a donc lieu de formuler les demandes de subventions, mais sans garantie que les sommes seront accordées.

St-Jérôme, le 16 janvier 1979 - JOURNEE D'ETUDE A LA COMPAGNIE TRANSPORT BLAINVILLE - Les 45 employés de la compagnie d'autobus transport Blainville ont tenu aujourd'hui une journée d'étude pour protester contre la mauvaise foi de la compagnie. Devant le refus de la compagnie de négocier sérieusement, une grève est prévisible la semaine prochaine. Devant les menaces de faillite du propriétaire, le syndicat a demandé le 10 janvier à la commission de transport du Québec une enquête publique sur la situation financière de cette entreprise.

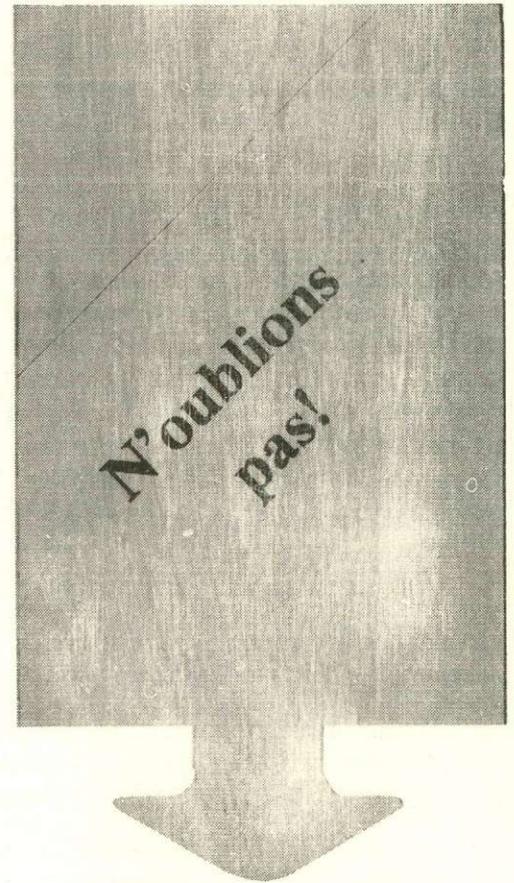
Montréal, le 10 janvier 1979 - LES JOURNALISTES DE LA PRESSE DONNENT UN COUP DE MAIN A CEUX DE MONTREAL-MATIN - Le syndicat des travailleurs de l'information de La Presse (CSN) a accepté de surseoir à l'application de certaines dispositions de sa convention collective pour faciliter l'intégration de 8 camarades du journal Montréal-Matin sauvagement licenciés par la direction le 27 décembre dernier. Le syndicat des travailleurs de l'information de La Presse souligne qu'il a ainsi répondu à une demande écrite du Syndicat des travailleurs de l'information de Montréal-Matin (CSN) et de la Fédération nationale des communications (CSN) qui lui ont demandé de faciliter l'intégration des membres mis à pied. De son côté, l'employeur, La Presse Ltée, avait offert de créer 8 nouveaux postes à la salle de rédaction de La Presse.

Le STIP continue néanmoins de souhaiter que La Presse Ltée, propriété de Power Corporation, embauchera un nombre plus élevé de travailleurs de Montréal-Matin. En effet, le STIP estime que l'effort de l'employeur pour replacer le personnel qu'il a lui-même mis à pied est insuffisant compte tenu des moyens énormes dont dispose le conglomérat de M. Paul Desmarais. Le STIP souligne enfin que les 8 travailleurs qui seront ainsi réembauchés représentent moins de 4 pour-cent des nouveaux chômeurs que Power Corporation vient de créer, au Québec.

ÂGE DE LA RETRAITE - Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, présentera un mémoire préparé par la centrale sur la politique relative à la retraite. Le Sénat canadien a mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier cette question et il entendra la CSN le 25 janvier.

Le camarade Gilles Grenier, qui était auparavant conseiller syndical à la FAS, est maintenant agent des relations de travail.

Quant à Claude-André Morin, il laisse son poste d'adjoint à l'exécutif pour retourner à la Fédération des employés de commerce en tant que directeur des services.



**ON BARRE
CADBURY
DU QUÉBEC**

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Impression : les Ateliers de la CSN.

